

Tintigny, le 16/05/2017

Commune de Vaux-sur-Sûre
Réunion de la CLDR du 09 mai 2017
Présentation du Plan Communal de Mobilité

Présences

Commune : Yves Besseling, Bourgmestre ; Joseph Grogna, Échevin ; Pascale Lamoline, présidente de CPAS ; Vicky Annet, conseillère en mobilité.

Auteurs : Astrid Dujou, Jonathan Haynes ; Bureau d'étude *Traject*

CLDR : voir annexe.

FRW : Fanny Van der Smissen.

Ordre du jour

Présentation des deux premières phases du Plan Communal de Mobilité (PCM) par le bureau d'étude Traject.

Yves Besseling introduit la réunion par un bref passage en revue des projets en cours et de leur état d'avancement. Depuis la précédente réunion de CLDR (22 mars 2017), le dossier d'avant-projet de la Maison de la Ruralité a été approuvé par la DGo3. Le dossier passe en phase « projet » : réalisation des cahiers des charges, demandes d'avis officiels (Urbanisme, pompiers, ...).

La thématique de la mobilité douce est au cœur des préoccupations communales, et est traitée d'une part par la CLDR dans le cadre de l'ODR de la Commune, et d'autre part par le Conseil Communal et par le PCM :

- Les chemins de liaisons entre villages et les voies lentes ont été inscrites pour l'année 2018 à la programmation triennale du PCDR (réunion de CLDR du rapport annuel 2016, le 22 mars 2017).
- La réalisation du RAVeL est en cours jusqu'au poteau de Morhet, 40.000 € étaient inscrits au budget communal, qui sont passés à 80.000 € pour la poursuite des travaux d'aménagement.
- La sécurité routière est envisagée dans chacun des projets de la Commune. Dernièrement la Commune a fait l'acquisition de 5 boîtiers pour radars répressifs.
- Les deux premières phases du PCM (diagnostic et objectifs) sont réalisées. Le PCM est présenté premièrement à la CLDR (séance du jour) et sera ensuite présenté à la population le mardi 16 mai et enfin au Conseil Communal afin d'être approuvé.

Le Plan Communal de Mobilité



Le bureau d'étude Traject rappelle en quoi consiste un Plan Communal de Mobilité :

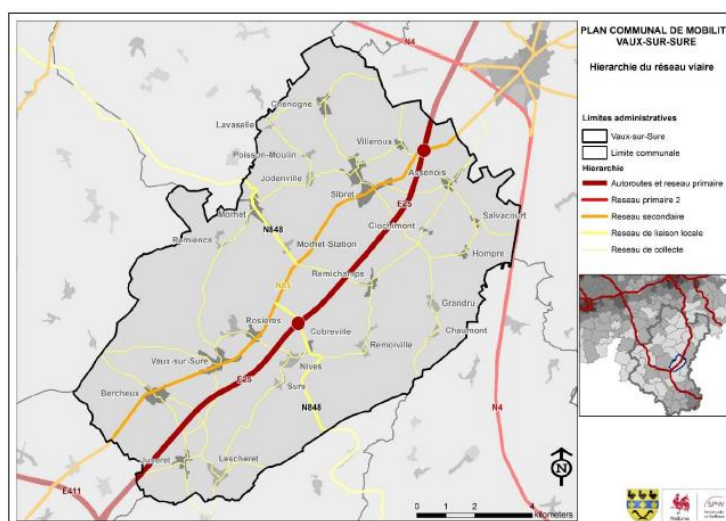
Un PCM est un outil de développement stratégique qui a pour but de planifier la mobilité à l'échelle communale, et vise à améliorer l'accessibilité, la sécurité routière et la cadre de vie. Il se découpe en trois phases :

- Phase de diagnostic de la situation existante
- Phase de définition des objectifs
- Phase du Plan d'Actions

La phase de diagnostic

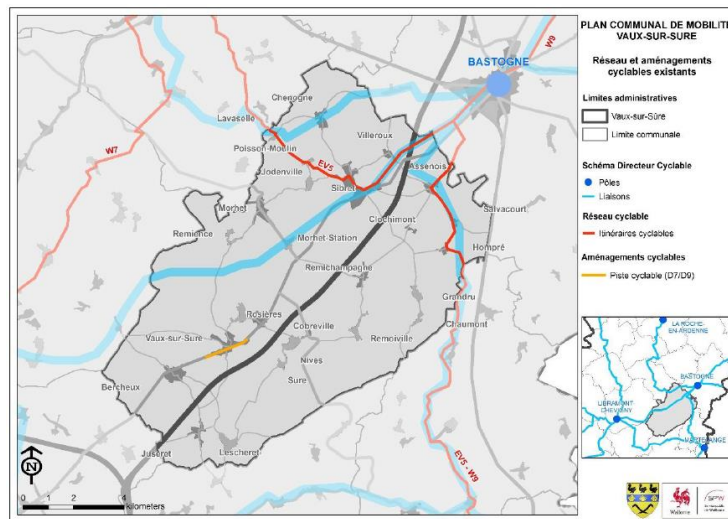
Le diagnostic communal de la mobilité comprend plusieurs points, résumé ci-dessous :

- Le contexte géographique : la commune est bien localisée par rapport à l'ensemble du réseau routier et autoroutier.



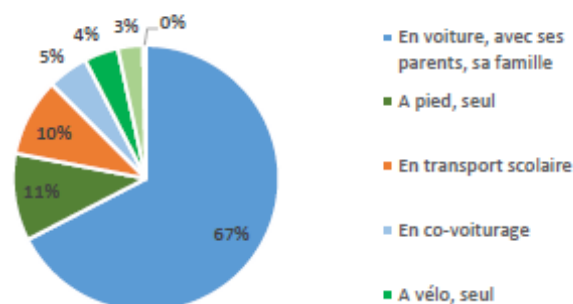
- La typologie de la commune : Vaux-sur-Sûre est parmi les communes les plus vaste et les moins peuplée de la Province. Elle comprend de nombreux villages et hameaux, et fait face à une croissance démographique importante. Les déplacements sont caractérisés par des trajets de moyennes et longues distances relativement conséquents, notamment vers Bastogne et le Grand-Duché de Luxembourg.
- Le profil sociodémographique : la population communale est jeune et dynamique, le taux de chômage est relativement bas. On dénombre en moyenne 1,4 voiture par ménage. La population est catégorisée par des besoins en déplacements automobiles potentiellement élevés.
- Les déplacements domicile-travail : la voiture couvre 87% des différents modes de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail.
- Les déplacements à pieds et PMR : un constat est le peu de voiries adaptées et sécurisées, les trottoirs étroits et les distances importantes entre villages. Il existe cependant des sentiers avec des alternatives potentiellement intéressantes.

- Les déplacements vélo : le territoire communal est traversé par des itinéraires du réseau wallon, mais on compte encore peu d'aménagements spécialisés et les axes routiers principaux sont peu adaptés (insécurisants).



- L'offre en transports en commun : le réseau de transport en commun est peu lisible sur l'ensemble de la commune. La RN85 est le principal axe desservi par les bus TEC, avec de faibles fréquences en dehors des horaires de fréquentations scolaires. Les points d'arrêts de bus sont par ailleurs peu équipés et inconfortables, et non adaptés aux PMR.
- La circulation automobile : la commune est desservie par de nombreuses voiries régionales et provinciales, permettant de connecter entre eux les nombreux villages. La charge de trafic est relativement élevée sur les voies RN85 et RN848, et peu élevée sur les voies de collecte des villages.
- La sécurité routière : le territoire communal compte une vingtaine de lieux accidentogènes « subjectifs », relevés par le Groupe de Travail Sécurité Routière mené lors de l'élaboration du PCDR. L'axe de la RN85 est le plus accidentogène sur la commune. La vitesse de circulation pratiquée sur le territoire est nettement supérieure aux limitations autorisées, notamment aux entrées de villages malgré la présence de dispositifs préventifs !
- Le trafic de marchandises : essentiellement autour du parc d'activité de Villers (proximité du réseau autoroutier) et Nives, ainsi que les activités agricoles et sylvicoles. On compte également un trafic de transit le long de la RN85.
- Le stationnement : le stationnement est conséquent aux abords des écoles, mais de courtes durées.
- La mobilité scolaire : les déplacements scolaires se font principalement par voiture (67 % - voir schéma ci-dessous).

Répartition modale : domicile - école



La phase des objectifs

Le PCM de la commune de Vaux-sur-Sûre se décline en 8 objectifs et sous-objectifs.

Numéro	Objectif et sous-objectifs
1.	Favoriser la marche
1.1	Améliorer les conditions de déplacement des piétons au sein des villages
1.2	Améliorer les conditions de déplacement des piétons entre les villages
1.3	Promouvoir et inciter les citoyens à se déplacer à pied
2.	Favoriser l'utilisation du vélo
2.1	Améliorer les conditions de déplacement des cyclistes au sein de la commune et établir un réseau d'itinéraires cyclables « communal »
2.2	Améliorer les conditions de stationnement des cyclistes sur le territoire communal
2.3	Promouvoir et inciter les citoyens à l'utilisation du vélo pour se déplacer
3.	Favoriser l'usage des transports en commun
3.1	Rendre le réseau de bus desservant la commune plus lisible
3.2	Améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité des arrêts de bus
3.3	Améliorer l'intermodalité bus/vélo
4.	Encourager un usage rationnel de la voiture
4.1	Développer et améliorer l'offre des autres modes de transport et spécialiser le réseau routier
4.2	Promouvoir les alternatives à la voiture et sensibiliser la population
4.3	Favoriser et faciliter le covoiturage
4.4	Valoriser et développer les autres services de mobilité
5.	Rendre la commune plus « safe »
5.1	Réduire le nombre et la gravité des accidents de la route
5.2	Appliquer un régime de vitesse de circulation cohérent et faire respecter celui-ci
5.3	Améliorer la sécurité et la visibilité des abords d'écoles
6.	Améliorer la mobilité scolaire
6.1	Améliorer la sécurité et la visibilité des abords d'écoles
6.2	Améliorer l'accessibilité à pied et à vélo des établissements scolaires
6.3	Sensibiliser et inciter à l'usage de modes de déplacements alternatifs à la voiture pour se rendre à l'école
6.4	Maîtriser au mieux les problèmes de stationnement aux abords des écoles
7.	Améliorer la mobilité des PMR
7.1	Améliorer les conditions de déplacements des PMR au sein des villages
7.2	Améliorer l'accessibilité des PMR aux arrêts/lignes de bus
7.3	Informar sur les services de transport existants
8..	Améliorer la qualité de vie sur le territoire communal
8.1	Limiter les nuisances liées à la circulation des poids lourds, tout en garantissant le viabilité et la bonne accessibilité des activités économiques
8.2	Améliorer la convivialité et la qualité des espaces publics dans les villages

Questions – remarques de la CLDR

- A Sibret il y a des places de stationnement *sur* la voirie, c'est idéal pour faire ralentir la circulation.

- Les routes nationales et autoroutes ne sont pas perçues par les habitants comme des barrières, il existe de nombreux ponts ou tunnels pour relier les deux côtés.

- Il y a encore de nombreux trajets domicile-école inférieurs à 1 km, il faudrait savoir s'ils sont combinés avec les déplacements vers le lieu de travail des parents. *En effet, ces trajets ont été comptabilisés dans l'étude en tant que « trajet intégré dans une chaîne de déplacements ».*

- Concernant les équipements PMR, il serait judicieux d'équiper là où il y a des demandes plutôt que « un peu partout », et cibler réellement les lieux à équiper. *C'est en effet ce qui est préconisé dans le PCM : équiper les lieux de manière ciblée et identifier les lieux les plus opportuns pour l'intérêt collectif.*

- Les correspondances bus TEC – gare SNCB (ligne Bruxelles – Luxembourg) posent problème, dans les deux sens, de même que les correspondances de bus *depuis* et *vers* Bastogne.

- Les arrêts de bus d'une même ligne au sein d'un même village ne sont pas tous desservis selon les différentes heures de passage.

Suites

Le bureau d'étude Traject propose à la CLDR, pour aller plus loin et préparer la phase de mise en œuvre, un atelier de réflexion sur les modes doux, afin de déterminer les sentiers les plus avantageux ou pratiques pour relier les différentes entités de la commune.

➔ L'atelier est fixé le **jeudi 8 juin à 19h30** à la Salle du Conseil.

Une invitation sera prochainement envoyée aux membres de CLDR de même qu'aux organisateurs et participants du mouvement « Je roule pour ma forme ». Une confirmation de présence sera demandée pour organiser au mieux l'atelier.

Fanny Van der Smissen,
Agent de développement

ANNEXE

Participants à la réunion du 09/05/2017

CLDR

PRÉSENTS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M.	Besseling	Yves	Hompré	8	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Dourte	Michel	Rue de Marche	15	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Hornard	Christian	rue du Wez	35	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Lamoline-Grégoire	Pascale	Route de la Ronde Fagne, Berch	68	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Pirotte	Henriette	Rue de Chestraimont	7	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Stoffel	Benoît	Virée-du-Renard, Sibret	36	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Grogna	Joseph	Jodenville	16	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Willot	Josphe	Chenogne	19	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Lhoas	Vinciane	Morhet	54A	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Mouton	Benoît	Rue de Sugy	2	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Mathu	Brigitte	Assenois	48	6640	VAUX-SUR-SURE

EXCUSÉS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M.	Belche	Stéphane	Cobreville	46B	6640	VAUX-SUR-SURE